

Règlement « SAINTE CITY RUN »

Edition 2024 Samedi 14 décembre 2024

Dernière mise jour : Le 11 septembre 2024

Article 1 : Organisation

9 ème édition du « City Run Sainté » est organisée par l'association « SAINTE CITY RUN »

Le présent règlement s'applique aux épreuves nommées :

6 et 12 km (Open, chrono et duo) du « Sainté City Run ».

Article 2 : Distances et catégories

Les différentes épreuves sont ouvertes aux catégories suivantes :

6km (60 D+) OPEN	6 (60 D+) et 12 km (120 D+) CHRONO
Ouvert à tous (Sans limite d'age)	Cadets : 2008 – 2009
PPS pour les adultes et attestation parentale pour les mineurs vous sera demandé.	Juniors : 2006 - 2007
Classement par ordre Alphabétique avec temps de course	Espoir : 2003 - 2005 Seniors : 1991 - 2002
Dotation, puce...	M0 :1990 - 1986 M1 :1985 - 1981 M2 :1980 - 1976 M3 :1975 - 1971 M4 :1970 - 1966 M5 :1965 - 1961 M6 :1960 - 1956 M7 :1955 - 1951 M8 :1950 - 1946 M9 :1945 - 1941 M10 :1940 et avant

Article 3 : Parcours

Les parcours sont entièrement balisés par des signaleurs. Sur les rares portions du parcours non sécurisées, chaque participant est tenu de respecter le code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement ses règles. Il est expressément demandé aux participants de ne jeter aucun emballage sur le trajet.

Article 4 : départs/Arrivées

Le départ de l' épreuve est donné place CHAVANELLE.

L'arrivée de l' épreuve sera située au même endroit.

Les horaires de l' épreuve sont les suivants :

6 km OPEN et 6 Km CHRONO : Départ 19h15 12KM Chrono : Départ 20h

Article 5 : Participation

L' épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l' age correspond aux critères catégorie/distance de l' article 2, conformément aux directives de la FFA.

Les catégories d' âge donneront lieu un classement séparé dans les différentes épreuves.

Article 6 : Inscriptions

6 et 12 Km CHRONO :

Inscription possible :

- Sur internet sur le site www.logicourse.fr
- Aucune inscription prise sur place

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées
- D'une attestation (numéro électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA.
- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé

et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif.

6 Km OPEN :

En version OPEN : Vous serez chronométrés et classés par ordre alphabétique. (Même dotation que la version chrono)

Article 6bis : Droits d'inscription :

Les droits d'engagement : Sans frais de gestion supplémentaire

- 6KM :12€
- 12KM :14€

(Dans la limite de 3000 dossards)

- 6KM DUO:20€
- 12KM DUO :22€

(Dans la limite de 1000 duos)

Clôture des inscriptions le mardi 3 Décembre 23h59

Je participe en Joëlette 6 ou 12KM

L'équipe est constituée d'un sportif transporté (passager en situation de handicap) et de 2 à 70 coureurs accompagnants (équipage).

Tarif : 10€ par accompagnant et sportif transporté gratuit

Merci de contacter l'organisation : groupe-saint-city-run@aol.com

Je participe avec mon club, mon entreprise, en famille.... 6 ou 12KM

Minimum 10 participants

Tarif : 10€ pour le 6KM et 12€ pour le 12KM

Merci de contacter l'organisation : groupe-saint-city-run@aol.com

Clôture des inscriptions groupe et joëlette le mardi 26 Novembre 23h59

Comprennent :

- Dossard avec puce jetable pour chronométrage
- Bandeau de la course ou autre dotation
- Ravitaillement

Article 7 :

Annulation inscription

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 8 :

Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer à :

Garage NISSAN / 4 Rue Auguste Guitton, 42000 Saint-Étienne

Le vendredi 13 décembre de 11h à 20h

Le samedi 14 décembre de 11h à 18h

Sur présentation d'une pièce d'identité

Article 9 : Sécurité

Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison radio avec le PC de la course. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié. Les médecins officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Article 10 : Sécurité routière

La sécurité routière sera assurée par des signaleurs mis à la disposition de l'organisation La police municipale

Article 11 : Barrières horaires

- Pas de barrière horaire sur le 6 Km
- Barrière au Km 6 pour le 12 km : 50mn

Article 12 : Modification / Annulation des épreuves

En cas de force majeure (intempéries, attentats...), et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours ou d'annuler les épreuves sur demande préfectorale.

Dans ces cas extrêmes : Si annulation par préfecture, il y aura remboursement (Moins frais de gestion 5€)

Article 13 : Assurance

Responsabilité civile :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve auprès de ALLIANZ Assurances. Cette assurance couvre les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants.

Individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante.

Article 14 : Contrôles / Abandons

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Le dossard devra être entièrement lisible (Ni coupé, ni plié) lors de la course. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Article 15 : Ravitaillements

A l'arrivée : Solide + liquide

Article 16 : Droit d'Image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du « Saint City Run » à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au « Saint City Run », sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette à durée.

Article 17 : Loi informatique et liberté

Conformément la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Article 18 : Marche Active

La Marche active est autorisée sur le 6Km open uniquement / Bâtons interdits

Article 19 : Acceptation complète du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Article 20 : Remise des prix

Le jour de la course simplement les 3 premières filles et 3 premiers garçons monteront sur le podium à l'issue de l' épreuve.

Une remise des prix aura lieu au siège CREDIT AGRICOLE, un soir de semaine suivant l'épreuve.

Classement scratch + ensemble des catégories primées (sans cumul) + 3 premiers duos filles, mixtes et garçons)

Article 21 : SAINTE CITY KIDS

Cette 4ème édition s'annonce incroyable avec un parcours 100 % dans le quartier Saint Jacques.

Ambiance et spectacle assurés.. !

17h - RUN

- De 1 à 13 ans

Aucun certificat médical n'est demandé

Cadeaux et gouter à tous les participants

Tarif 4€ - Inscription en ligne

Distances:

700 m (2019 et après) Baby Athlé

1400 m (2016-2018) Ecole d'Athlétisme

2000 m (2014-2015) Poussins

2000 m (2012-2013) Benjamins

A partir de 2011 s'inscrire en course Open adultes 6km

18h – ZUMBA GEANTE KIDS
Animation Fit and Dance Studio
Ouvert à tous et GRATUIT